



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
TRÉSORÈRE GÉNÉRALE DU ROYAUME

PRESS BOOK



Bulletin mensuel
Statistiques des Finances Publiques
à fin OCTOBRE 2014

Décembre 2014

SOMMAIRE

Aujourd'hui le Maroc du 24 Novembre 2014 (p.10)

- Dette intérieure : plus de 400 milliards de créances.

L'Economiste du 24 Novembre 2014 (p.14)

- Recettes fiscales : l'IS propulsé par Etisalat.

Le Matin du 25 Novembre 2014 (p.10)

- Finances publiques : Les intérêts de la dette ont englouti 20,8 milliards de DH en 10 mois.

L'Opinion du 26 Novembre 2014 (p.7)

- Finances publiques : - TVA : les recettes reculent de 9,5%.
 - Charges de la dette : hausse de 9,1%.
 - Produits des Monopoles et participations : baisse de 33,9%.
 - Lourd déficit budgétaire en dépit de la décompensation.

La Vie Eco du 28 Novembre 2014 (p.16)

- Comment agir sur le déficit quand la croissance ralentit ?

La Vie Eco du 5 Décembre 2014 (p.12-13)

- Les recettes de la TVA s'essoufflent, comment y remédier ?

Maroc Hebdo du 12 au 18 Décembre 2014 (p.33)

- La chute des recettes de la TVA se poursuit : Les prévisions de croissance économique revues à la baisse !

الأخبار في 26 نوفمبر 2014 (ص.7)

- رقم 165 مليارا.

ARTICLES

Dettes intérieure

Plus de 400 milliards de créances

Kawtar Tali
ktali@aujourd'hui.ma

Près de 44 milliards de dirhams manquaient à la trésorerie de l'État à fin octobre. Bien qu'il persiste, ce déficit budgétaire s'inscrit en baisse de 6 milliards de dirhams par rapport au même mois de l'année dernière. C'est ce que souligne la Trésorerie générale dans ses dernières statistiques. Le dixième mois de l'année a également été marqué par un besoin de financement de 46,3 milliards de dirhams et d'un flux net positif de 6,8 milliards de dirhams. Ceci a nécessité un recours au financement intérieur pour un montant de 39,5 milliards de dirhams. «Ce montant résulte du recours au marché des adjudications pour 5,8 milliards de dirhams, d'une hausse de dépôts au Trésor de 11,7 milliards de dirhams ainsi que de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de la banque centrale pour 974 millions de dirhams», explique la Trésorerie générale dans sa publication. La dette intérieure s'est élevée pour sa part à 420,6 milliards de dirhams, en hausse de 1,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2013. Une créance qui s'explique essentiellement par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant de 11,7



milliards de dirhams et de remboursement pour 83,9 milliards de dirhams. Les dépôts au Trésor ont également grimpé atteignant ainsi à fin octobre les 54,5 milliards de dirhams, soit un additionnel de 11,7 milliards de dirhams par rapport à leur niveau à fin décembre 2013.

Nette amélioration des recettes fiscales

165,2 milliards de dirhams, telles sont les recettes collectées à fin octobre 2014. Ce montant s'est amélioré de 2,3 milliards de dirhams à fin octobre 2013, soit une progression de 1,4%. Une évolution qui reste tributaire des hausses des

impôts directs, des droits de douane, des impôts indirects, des droits d'enregistrement et de timbre. Les recettes fiscales ont connu une progression de 3,5% atteignant à fin octobre les 146 milliards de dirhams. Une amélioration tirée principalement par le comportement positif des recettes douanières. Ces dernières ont affiché une évolution de 4,3% contre une hausse de 3% de la fiscalité domestique. L'impôt sur le revenu a également enregistré une évolution de 1% passant ainsi de 27,8 milliards de dirhams contre 28,1 milliards de dirhams. D'après la Trésorerie générale, ce montant provient en totalité de

l'impôt sur le revenu retenu à la source des salaires. De même, l'impôt sur le revenu prélevé par la direction des dépenses de personnel a grimpé de 1,9% à fin octobre.

Structure des dépenses : Le plus grand lot aux personnels

À fin octobre, les dépenses d'investissement émises ont atteint les 39,2 milliards de dirhams, en progression de 8,4%. De même, les dépenses émises au titre du budget général se sont établies à 252,4 milliards de dirhams grimpant ainsi de 11,7% par rapport au même mois de l'année précédente. Une amélioration expliquée par «la diminution de 0,3% des dépenses de fonctionnement, conjuguée à une hausse de 8,4% des dépenses d'investissement et de 77,7% des charges de la dette budgétisée». Par structure, les dépenses du personnel détiennent la plus grande part, soit un ratio de 38,7%, suivies des dépenses de matériel (20,4%), les dépenses d'investissement (18%), les dépenses de compensation (13,4%) et les intérêts (9,5%).

165,2 MMDH

telles sont les recettes collectées à fin octobre 2014. Ce montant s'est amélioré de 2,3 milliards de dirhams à fin octobre 2013, soit une progression de 1,4%.

Recettes fiscales: L'IS propulsé par Etisalat

• Incidence du retrait de Vivendi dans Maroc Telecom

• La TVA intérieure décroche de 9,5%

• Les droits et taxes à l'import tiennent le cap

LA machine de production n'est pas encore remise du coup de mou du début de l'année. En témoigne l'état des finances publiques sur les 10 premiers mois de l'année. Certes le déficit budgétaire a reculé de 6,3 milliards de DH par rapport à la même période de 2013 mais grâce à l'excédent dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (2,5 milliards de DH) et les dons de 9,7 milliards des pays du Golfe. «A tel point qu'une partie des dépenses ordinaires et la totalité des charges de l'investissement ont été financées par le recours à l'emprunt», constate la dernière livraison de la Trésorerie générale du Royaume. Ceci, malgré



Source: TGR

A fin octobre dernier, plus de 50% des recettes ordinaires ont été consacrées au personnel. La compensation, malgré la décompensation partielle du carburant, a occupé 18% des dépenses alors que les charges en intérêts de la dette ont représenté 12,6%. Et une partie des dépenses ordinaires a été financée par le recours à l'emprunt

l'économie de 10,5 milliards de DH réalisée sur les dépenses de la compensation.

Dans le détail, les recettes ordinaires se sont inscrites en légère hausse de 1,4%. Une amélioration qui résulte principalement des droits de douane (3%), de la TVA à l'import (2,6%) et des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et les tabacs. A elles seules, ces

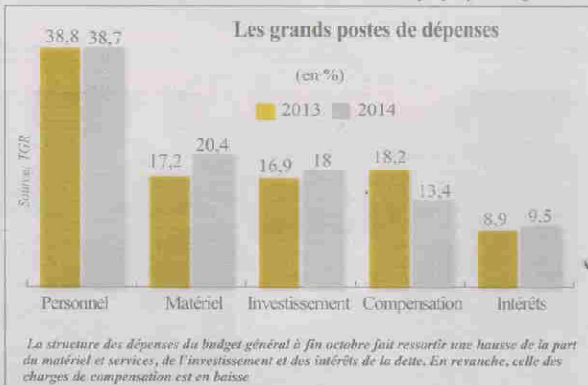
deux TIC ont rapporté près de 19 milliards de DH. En revanche, la TVA intérieure a décroché de 9,5% à 16,2 milliards de DH pour représenter moins de 10% des recettes du budget général. Preuve que la consommation des ménages a régressé sur les dix premiers mois de l'année. Au demeurant, les données du HCP sur la même période situent l'inflation à moins de 1%.

L'examen dans son ensemble de la fis-

que des pans entiers des professions libérales, de l'immobilier locatif et de nombreuses personnes physiques patentées ont basculé dans le chômage.

Les recettes non fiscales ont de leur côté dégringolé de près de 13%. C'est dû en grande partie au recul de 5,8 milliards de DH de la contribution des monopoles et des fonds de concours. Le manque à gagner pour le Trésor a été quelque peu compensé par le versement de 2 milliards de DH représentant les parts de l'Etat dans la BCP. S'ajoute aussi la contribution au titre de l'accord de pêche Maroc-UE qui s'élève à 332 millions de DH.

Pour leur part, les dépenses ordinaires ont augmenté de 1% résultant de l'ensemble des charges avec des niveaux plus au moins prononcés selon les postes. A titre d'exemple, les charges du personnel n'ont augmenté que de 1,6% alors que celles des autres biens et services ont flambé de 22,6% à 44,2 milliards de DH contre 36,1 milliards à fin octobre 2013. La hausse s'explique par l'augmentation



calité domestique fait ressortir une hausse de 3%. Or, l'augmentation provient essentiellement de l'IS : + 2,5 milliards de DH. Mais elle résulte, pour la majeure partie, de l'impôt retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Telecom et de l'augmentation des versements effectués par certains gros contributeurs, la BCP et l'opérateur des télécoms. La même explication est avancée pour la forte hausse de 24,8% des droits d'enregistrement à 2,6 milliards de DH. Un montant alimenté pour plus de moitié (1,4 milliard de DH) par l'opération cession du capital de Maroc Telecom. De son côté, le produit de l'impôt sur le revenu n'a augmenté que de 1%. «Une légère hausse soutenue exclusivement par le prélèvement à la source sur les salaires», relève le bulletin de la TGR. Si bien que l'IR professionnel, d'essence déclarative, a fait défaut. C'est à croire

des transferts au profit de la Caisse marocaine des retraites, aux divers établissements publics et aux Comptes spéciaux du Trésor. Au total, le montant déboursé en plus s'élève à 4,6 milliards de DH.

Les charges en intérêts de la dette ont également augmenté de 9,1% à 20,8 milliards de DH. Ceci, en raison de la hausse de 11,3% des services de la dette intérieure alors que ceux de la dette extérieure se sont contractés de 4,3%.

Au total, les dépenses émises au titre du budget général se sont établies à 252,4 milliards de DH en hausse de 11,7% par rapport à 2013, sous l'effet justement de l'endettement et de la hausse de 8,4% de l'investissement. □

A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Finances publiques

Les intérêts de la dette ont englouti 20,8 milliards de DH en 10 mois



Les dépenses de compensation ont baissé de 9,5 milliards en dix mois.

Le déficit budgétaire poursuit son allègement, passant de 50,2 milliards à fin octobre 2013 à 43,9 milliards de DH un an après. Cette baisse est due notamment à un recul des charges de compensation de 24,2%, au moment où les autres postes de dépense étaient orientés à la hausse.

L'éclaircie budgétaire se poursuit cette année, même si elle reste insuffisante pour le moment. En effet, au cours des dix premiers mois de cette année, le déficit budgétaire s'est allégé de 6,3 milliards de DH (43,9 milliards contre 50,2 milliards à fin octobre 2013), à la faveur d'une baisse drastique (24,2%) des dépenses liées aux subventions de certains produits importés, notamment les carburants. Ces dépenses dites de compensation ont été, en effet, ramenées par le gouvernement, via le retour à l'indexation des prix des produits pétroliers sur l'évolution

de leurs cours à l'international, de 39,1 milliards de DH à fin octobre 2013 à seulement 29,6 milliards à fin octobre dernier, soit 9,5 milliards de moins.

Par contre, les autres postes de dépense sont restés orientés à la hausse, dont les dépenses du personnel (1,6%), les charges en intérêts de la dette (9,1%) qui prennent de plus en plus d'ampleur. Ces dernières ont totalisé pas moins de 20,8 milliards en 10 mois, selon le bulletin mensuel de statistiques des finances publiques publié par la Trésorerie générale du Royaume (TGR). Cette hausse s'explique

par l'augmentation des charges en intérêts de la dette intérieure de 11,3% (18,2 milliards contre 16,4 milliards) et par la baisse de celles de la dette extérieure de 4,3% (2,6 milliards contre 2,72 milliards).

Les dépenses d'investissement émises ont également progressé pratiquement au même rythme (+11,2%), atteignant 42,2 milliards à fin octobre 2014. Globalement, les dépenses ordinaires émises à fin octobre dernier ont augmenté de 1%, se chiffrant à 179,17 milliards, au moment où les recettes ordinaires se sont améliorées de 1,4% à 165,24 milliards. Cette amélioration s'explique pour l'essentiel par la hausse des impôts directs de 3%, des droits de douane de 3%, des impôts indirects de 0,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 24,8%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 12,9%. De ce fait, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires s'est légèrement amélioré. À fin octobre dernier, ce taux a été de 92,2% contre 91,8% un an auparavant. 51,2% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses du personnel, 17,9% aux dépenses de la compensation et 12,6% aux charges en intérêts de la dette. Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement ont été financées principalement par le recours à l'emprunt, selon la TGR. ■

Lahcen Oudoud

Finances publiques

TVA : Les recettes reculent de 9,5%

L'évolution des finances publiques, au terme des dix premiers mois de l'année en cours, reste marquée par les mesures prises dans le cadre de la décompensation, la poursuite de l'investissement public, ainsi que par des emballlements ou des écarts par rapport aux prévisions comme pour les intérêts de la dette ou les recettes fiscales, facteurs qui ont conduit à une dégradation du déficit budgétaire, par rapport aux mois précédents de 2014, et qui s'est établi à 43,9 MMDH à fin octobre 2014, contre un déficit budgétaire de 50,2 MMDH un an auparavant.

Ainsi, au terme de cette période, les recettes ordinaires se sont établies à 165,2 MMDH contre 162,9 MMDH à fin octobre 2013, en augmentation de 1,4%.

Ceci s'explique pour l'essentiel par la hausse des impôts directs de 3%, des droits de douane de 3%, des impôts indirects de 0,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 24,8%, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales de 12,9%.

Les recettes fiscales ont été de 146 MMDH contre 141,1 MMDH à fin octobre 2013, en hausse de 3,5%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières

de 4,3% et de la fiscalité domestique de 3%.

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) se sont élevées à 46 MMDH à fin octobre 2014 contre 44,1 MMDH un an auparavant, en hausse de 4,3% ou +1,9 MMDH par rapport à leur niveau à fin octobre 2013.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin octobre 2014 ont été de 6.455 MDH contre 6.267 MDH un an auparavant, soit une hausse de 3%.

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 27,5 MMDH à fin octobre 2014 contre 26,8 MMDH à fin octobre 2013, enregistrant ainsi une hausse de 2,6%. La TVA sur les produits énergétiques a diminué de 2,1% et celle sur les autres produits a augmenté de 4%.

TIC sur les produits énergétiques : 12 MMDH, en hausse de 9%

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 12 MMDH contre 11 MMDH, en hausse de 9% par rapport à son niveau de fin octobre 2013.

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont élevées à 91,9 MMDH à fin octobre 2014 contre



89,2 MMDH à fin octobre 2013, soit une augmentation de 3% ou +2,7 MMDH.

Les recettes de l'impôt sur les sociétés se sont établies à 33,6 MMDH à fin octobre 2014 contre 31,1 MMDH un an auparavant, en hausse de 7,9%, ou +2,5 MMDH, sachant que les recettes de l'IS réalisées à fin octobre 2013 avaient enregistré une baisse de 10,3% ou -3,6 MMDH (31,4 MMDH à fin octobre 2013 contre 35 MMDH à fin octobre 2012).

L'augmentation des recettes de l'IS à fin octobre 2014 résulte notamment de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom et de l'augmentation des versements effectués par certains gros contribuables (BCP, IAM, ...), conjugués à la baisse des versements effectués par d'autres gros contribuables (OCP, Bank AL-Maghrib, Agence de la conservation foncière, ...).

Les recettes de l'IR à fin octobre 2014 ont enregistré une hausse de 1% par rapport à leur niveau à fin oc-

tobre 2013 (28,1 MMDH contre 27,8 MMDH), provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une augmentation de 1,9%.

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin octobre 2014 se sont établies à 16,3 MMDH contre 18 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 9,5% ou -1,7 MMDH.

Les recettes provenant des droits de l'enregistrement et du timbre ont été de 12,9 MMDH à fin octobre 2014 contre 10,3 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 24,8%, en raison notamment de la réalisation d'une recette de 1,4 MMDH suite à la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

Les autres impôts directs ont enregistré une baisse de 42,9% qui s'explique en grande partie par la baisse des majorations de retard de 26,5%.

Charges de la dette : Hausse de 9,1%

À fin octobre 2014, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 353,9 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 77% contre 72% à fin octobre 2013. Le taux d'émission sur engagements s'est élevé à 87% contre 85% un an auparavant.

Les dépenses émises au titre du budget général se sont établies à 252,4 MMDH à fin octobre 2014, en hausse de 11,7% par rapport à leur niveau à fin octobre 2013, en raison de la diminution de 0,3% des dépenses de fonctionnement, conjuguée à une hausse de 8,4% des dépenses d'investissement et de 77,7% des charges de la dette budgétisée.

Les dépenses de fonctionnement émises ont atteint 158,4 MMDH, dont 84,5 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui ont enregistré une augmentation de 1,6%. Les dépenses de matériel sont en hausse de 12,7% (26,7 MMDH contre 23,7 MMDH) et les charges communes sont en baisse de 9,4% (47,2 MMDH contre 52,1 MMDH) en

raison de la diminution de 24,8% des charges de la compensation.

Les salaires servis par la TGR à fin octobre 2014 se sont établis à 84,5 MMDH contre 83,2 MMDH une année auparavant, soit une hausse de 1,6%. Les salaires servis par la DDP ont été de 74,6 MMDH, en hausse de 1,8% par rapport à leur niveau à fin octobre 2013, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 2% et de la baisse des rappels de 3,1%.

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 44,2 MMDH contre 36,1 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 22,6%. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la CMR (10,2 MMDH contre 8,7 MMDH), aux divers établissements et entreprises publics (12,6 MMDH contre 10,6 MMDH) et aux comptes spéciaux du Trésor (2,7 MMDH contre 1,6 MMDH). Intérêts de la dette.

Les charges en intérêts de la dette ont été de 20,8 MMDH à fin octobre 2014 contre 19,1 MMDH à fin octobre 2013, en augmentation de 9,1%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges

en intérêts de la dette intérieure de 11,3% (18,2 MMDH contre 16,4 MMDH) et par la baisse de celles de la dette extérieure de 4,3% (2.609 MDH contre 2.727 MDH).

Les émissions au titre de la compensation ont été de 29,6 MMDH à fin octobre 2014 contre 39,1 MMDH à fin octobre 2013, en baisse de 24,2%.

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin octobre 2014 a été négatif pour 13,9 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 14,5 MMDH un an auparavant.

Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 39,2 MMDH à fin octobre 2014 contre 36,2 MMDH un an auparavant, en augmentation de 8,4%.

Ces dépenses tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11,4 MMDH contre 8,3 MMDH à fin octobre 2013.

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin octobre 2013 et fin octobre 2014 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de matériel, d'investissement et des intérêts

de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et de la compensation.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 65 MMDH.

Ces recettes tiennent compte notamment de transferts reçus des charges communes du budget d'investissement de 11,4 MMDH et de 9,7 MMDH au titre des dons des pays du Golfe.

Les dépenses émises ont été de 53,3 MMDH, dont 40,9 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 11,7 MMDH.

À fin octobre 2014, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1,6 MMDH contre

2,1 MMDH à fin octobre 2013, en baisse de 23,5%. Les dépenses ont été de 1,6 MMDH contre 1,4 MMDH, soit une hausse de 13,8%.

À fin octobre 2014, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 82,9% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 80% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 81,6%.

Produits des Monopoles et participations : Baisse de 33,9%

Au terme des dix premiers mois de 2014, les recettes non fiscales se sont établies à 16,9 MMDH, en diminution de 12,9% par rapport à leur niveau à fin octobre 2013, en raison de la baisse des recettes de monopole et des fonds de concours, conjuguée à la réalisation de 2 MMDH au titre de la privatisation, à la hausse des recettes en atténuation des dépenses de la dette et à la rentrée de 332 MDH représentant la contribution au titre de la pêche.

Les recettes des monopoles et participations ont été de 7,6 MMDH à fin octobre 2014 contre 11,5 MMDH un an auparavant, en baisse de 33,9%. Ces recettes proviennent pour l'essentiel de l'OCP (3 MMDH), d'IAM (1.395 MDH), de Bank Al-Maghrib (567 MDH), de l'Agence de la conservation foncière (500 MDH) et de la CDG (425 MDH).

A fin octobre 2014, la cession des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire a rapporté 2.046 MDH, alors qu'aucune opération n'a été réalisée à ce titre un an auparavant. Les autres recettes non fiscales ont enregistré une baisse de 8% qui s'explique pour l'essentiel par la diminution des fonds de concours (1,7 MMDH contre 3,6 MMDH) conjuguée à une hausse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1,3 MMDH contre 704 MDH) et à la rentrée de 332 MDH concernant

la contribution au titre de la pêche. Les dix principales natures de recettes représentent 93,8% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 43,8 MMDH, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat. A fin octobre 2014, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 92,2% contre 91,8% un an auparavant. Ainsi, à fin octobre 2014, 51,2% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 17,9% aux dépenses de la compensation et 12,6% aux charges en intérêts de la dette.

Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement émises ont été financées principalement par le recours à l'emprunt.



Lourd déficit budgétaire en dépit de la décompensation

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 43,9 MMDH à fin octobre 2014, contre un déficit budgétaire de 50,2 MMDH un an auparavant.

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,2 MMDH à fin octobre 2014 contre 3,6 MMDH à fin décembre 2013, soit une diminution du stock des instances de paiement de 2,4 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 46,3 MMDH contre un besoin de financement de 49,9 MMDH à fin octobre 2013 et d'un flux net positif de 6,8 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 6,3 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 39,5 MMDH contre 43,7 MMDH à fin octobre 2013.

A fin octobre 2014, le financement extérieur a été positif pour 6,8 MMDH, en raison notamment de la rentrée du produit de l'emprunt sur le marché financier international pour 11 MMDH représentant la contre-valeur d'un milliard d'euros et des tirages auprès de la BIRD pour 3,4 MMDH, conjuguée à des remboursements qui ont atteint 8,4 MMDH.

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 5,8 MMDH contre 51,5 MMDH un an auparavant;

- de la hausse des dépôts au Trésor de 11,7 MMDH contre une baisse de 5,8 MMDH à fin octobre 2013 ;

- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 974 MDH contre 28 MDH à fin octobre 2013.

Les dépôts au Trésor ont atteint 54,5 MMDH à fin octobre 2014, en augmentation de 11,7 MMDH par rapport à leur niveau à fin décembre 2013.

Les disponibilités du Trésor au-



près de Bank Al-Maghrib ont été de 3 MMDH à fin octobre 2014 contre 3,2 MMDH en début d'exercice, compte tenu d'un placement de 1 MMDH effectué par le Trésor durant le mois d'octobre 2014 et dont le remboursement n'intervient qu'en novembre.

Dette intérieure en augmentation

S'élevant à 420,6 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 1,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2013. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 11,7 MMDH résultant de souscriptions pour 89,7 MMDH et de remboursements pour 83,9 MMDH contre un recours pour un montant net de 51,5 MMDH un an auparavant résultant de souscriptions pour 146,8 MMDH et de remboursements pour 95,3 MMDH.

A fin octobre 2014 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à plusieurs opérations de rachats ou d'échanges de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 32 MMDH.

ANALYSE

Comment agir sur le déficit quand la croissance ralentit ?

■ Le FMI a revu à la baisse son estimation de croissance pour 2014, se rapprochant de celle du HCP publiée en juin dernier ■ Malgré tout, le ministère des finances maintient sa prévision d'un déficit budgétaire à 4,9% du PIB ■ La marge de manœuvre est pourtant tenue même si le poids des charges de compensation s'est allégé.

La Trésorerie générale du Royaume (TGR) vient de publier son bulletin statistique des finances publiques, au terme duquel le solde budgétaire, à fin octobre, est déficitaire de 43,9 milliards de DH. Il s'agit là, en réalité, d'un déficit comptable, car il représente le solde entre les encaissements (des recettes) et les décaissements (des dépenses). Le solde budgétaire, en revanche, s'intéresse aux droits constatés, indépendamment du fait que les fonds soient décaissés ou pas, encaissés ou pas. Moyennant quoi, on ne sait pas encore quel est le montant exact du déficit budgétaire à cette date. Peut-être serait-il plus élevé que les 43,9 milliards avancés, puisque, en matière de dépenses de compensation, par exemple, la TGR ne comptabilise que ce qu'elle a dépensé, alors que le retraitement qui est fait par la suite par le ministère des finances tient compte aussi des sommes dues aux distributeurs et non encore décaissées. Pour les statistiques du mois de septembre par exemple, les dépenses de compensation publiées par la TGR étaient de 24,87 milliards de DH. On découvrira dans les chiffres de la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE),

repris par Bank Al-Maghrib, que ces dépenses étaient en fait de 26,7 milliards de DH. Conséquence : le déficit budgétaire, à fin septembre, n'était pas de 34,7 milliards (TGR) mais de 38,6 milliards (Trésor). Tout ceci pour dire que les statistiques du ministère des finances, fournies par ses différentes directions, gagneraient peut-être à être harmonisées.

Cela étant précisé, la question qui se pose maintenant est de savoir si, au terme de l'exercice 2014, l'objectif du gouvernement de ramener le déficit budgétaire à 4,9% du PIB sera réalisé ou non. Cette interrogation trouve son fondement dans le fait que le niveau de croissance économique prévu a été revu à la baisse. Après 4,2%, le ministère des finances table désormais sur une hausse du PIB de 3,5%. Le Fonds monétaire international (FMI), lui, mise sur un taux de croissance de 3% en 2014, après avoir prédit 4% puis 3,5%. Du coup, l'on se rapproche progressivement de l'estimation du Haut Commissariat au Plan (HCP) publiée en juin dernier (2,5%) et confortant la prévision qu'il avait établie tout à fait au début de l'année (2,4%).

Peut-être est-ce là d'ail-

leurs la raison pour laquelle le FMI – dont une équipe a séjourné au Maroc du 5 au 17 novembre courant, au titre de l'article IV – s'est bien gardé de donner une estimation chiffrée sur le niveau du déficit en 2014, se contentant de noter que « le déficit budgétaire se contracte depuis son pic de 2012, grâce en particulier aux mesures prises par le gouvernement ». Ce qui est évidemment incontestable.

La croissance ne devrait pas dépasser 2,4% en 2014

En bonne logique, et sauf accroissement exceptionnel des recettes ou diminution drastique des dépenses, les variables qui sont adossées au PIB devraient changer lorsque celui-ci subit une variation (à la hausse ou à la baisse). En l'occurrence, alors que l'on admet que l'augmentation du PIB sera moindre que ce qui a été prévu, le déficit budgétaire, lui, est maintenu à son niveau initial. Dans le projet du Budget citoyen 2015 qu'il a publié il y a quelques jours (le 20 novembre), le ministère des finances maintient en effet pour 2014 sa prévision de déficit à 4,9% du PIB, soit en valeur 46,56 milliards de DH.

Or, pour que ce niveau de déficit se réalise, il faudrait une

croissance supérieure à 5% et même à 6% et un déflateur du PIB de l'ordre de 2%.

Quelle est la situation à deux mois de clôture de l'exercice ? Après l'exceptionnel rendement de la campagne précédente (97 millions de quintaux de céréales), la production agricole cette année a diminué, tirant vers le bas le niveau global de la croissance économique ; sachant que l'agriculture pèse quelque 14% à 15% du PIB. Les activités hors agriculture, elles, bien qu'en amélioration par rapport à 2013, pâtissent des difficultés qui affectent pratiquement l'ensemble des économies de la zone euro.

D'après les chiffres des comptes nationaux publiés par le HCP au titre des premiers et des deuxième trimestres, le PIB a crû respectivement de 1,7% et 2,3%. Cela fait une croissance de 2% sur la première moitié de l'année. Pour les troisième et quatrième trimestres, le HCP, dans son point de conjoncture publié au mois d'octobre, estime à 2,6% et à 2,8% respectivement la progression du PIB. Moyennant ces évolutions, la croissance pour l'ensemble de l'année 2013 s'établirait à 2,4%.

Il se trouve que cette croissance en termes réels, assez maigrichonne il faut le dire, ne sera pas... gonflée en quelque sorte par l'inflation. Celle-ci, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est, à ce jour, exceptionnellement faible : +0,3% sur les dix premiers mois de l'année. Certes, pour le calcul du PIB courant, on tient compte non pas de la variation des prix à la consommation, mais d'un indicateur plus large, qui mesure les prix de tous les biens et services produits : c'est ce que les comptables nationaux appellent "le prix implicite du PIB". Malgré tout, cela ne changerait pas grand-chose : selon l'estimation du HCP, le prix implicite du PIB en

2014 serait de 1,1%. Ce faisant, la croissance nominale ne devrait pas dépasser 3,5% en 2014. Sur cette base, et en considérant comme acquis que le déficit en valeur sera de 46,56 milliards de DH comme les Finances le prévoient, en pourcentage du PIB, ce déficit budgétaire sera de 5,15% et non pas de 4,9%. Et si, comme le recommande le FMI, les recettes non récurrentes, comme celles provenant des privatisations (2 milliards cette année) sont neutralisées, mises de côté, le déficit budgétaire sera alors de 5,4%. Bien évidemment, ce ne serait pas un drame de réaliser un déficit de 5,2% ou de 5,4% du PIB. Ce serait même une performance si l'on se rappelait qu'en 2012, le solde budgétaire était négatif de 7% du PIB, avant d'être ramené, brusquement, à 5,5% en 2013. Et s'il fallait encore le comprimer à moins de 5% cette année, peut-être faudrait-il alors parler d'un atterrissage forcé qui, comme tel, n'est pas toujours sans conséquences sur l'activité. Car, on le sait, en règle générale ce sont les dépenses d'investissement qui servent de variable d'ajustement lorsqu'il est question d'agir impérativement sur le niveau du déficit budgétaire.

Le propos ne vise pas spécifiquement le Maroc, même si en 2013 le gouvernement, pour des raisons qu'il a longuement expliquées, avait procédé à une coupe de 15 milliards de DH dans les dépenses d'investissement. Ce n'est pas le cas cette année, et ce ne sera probablement pas le cas pour ce qui reste de l'exercice. C'est la raison pour laquelle l'action sur le solde budgétaire, via la dépense (en dehors de ce qui est fait dans le cadre de la réforme de la compensation), ne paraît pas envisageable. Quant aux recettes, elles accusent à peine un léger frémissement, plombées par la stagnation des impôts indirects et la forte baisse des recettes non fiscales (voir encadré) ■

S.A.

Les recettes de la TVA s'essoufflent, comment y remédier ?

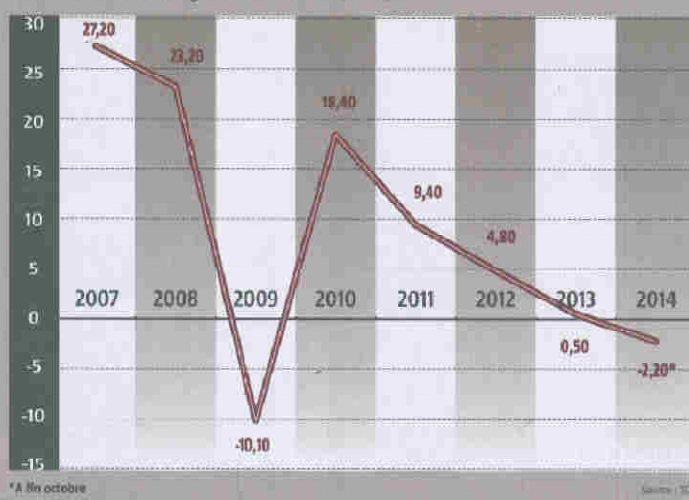
■ Les recettes de la TVA ont baissé sur les dix premiers mois de l'année, après une stagnation en 2013.

■ Après une croissance à deux chiffres entre 2004 et 2008, le produit de cette taxe suit une courbe descendante depuis 2009.

■ Outre l'effet conjoncturel, l'inflexion du modèle de croissance qui se dessine y est-elle pour quelque chose ?

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt pivot de la fiscalité marocaine puisqu'il représente la première source de financement de l'Etat et des collectivités locales, est sur une tendance de ralentissement depuis cinq ans, soit entre 2009 et 2013. Cette année, les recettes de la TVA, sur les dix premiers mois de l'année, ont carrément baissé : -2,2%, à 43,8 milliards de DH à fin octobre 2014, selon les statistiques de la Trésorerie générale du Royaume (TGR). En cause, une forte baisse des recettes de la TVA à l'intérieur (-9,5%, à 16,3 milliards de DH) et une hausse modérée de la TVA à l'importation (+2,6%, à 27,5 milliards de DH). A ce rythme, l'exercice

On risque de finir l'année sur des recettes en baisse
Evolution des recettes globales de la TVA (En %)



2014 risque de s'achever sur un résultat en baisse, ce qui serait d'autant plus pénalisant pour les finances publiques qu'en 2013, les recettes de cette taxe, y compris la part attribuée aux collectivités locales, avaient quasiment stagné (+0,5%) par rapport à l'année précédente.

Il y a là, clairement, une rupture de tendance qui se dessine puisque l'on est passé d'une croissance à deux chiffres des recettes de la TVA entre 2004 et 2008, atteignant même 27% en 2007, à une baisse de 10,1% en 2009. Et cette rupture intervient en quelque sorte à contre-courant du processus de réforme de cette taxe, entamé en 2005, avec la suppression progressive de la fiscalité dérogatoire qui s'y attache.

Les raisons de cette rupture tiennent en premier lieu aux effets négatifs de la crise économique apparue en 2008. Avec une contraction des activités non agricoles provoquée par cette crise, il s'en est suivi une chute brutale des

CETTE TAXE EST SURTOUT SUPPORTÉE PAR UN NOMBRE LIMITÉ DE CONTRIBUABLES (EU ÉGARD AU POTENTIEL), CE QUI S'APPARENTE À UNE FORME DE «SANCTION» POUR CEUX QUI ONT CHOISI D'OPÉRER DANS LA TRANSPARENCE

recettes de la TVA aussi bien à l'intérieur qu'à l'importation : -12,8% et -7,9% respectivement. Cela renseigne sur le degré de dépendance de la demande intérieure des importations, mesuré par le

taux de pénétration. Entre 2004 et 2008, le PIB hors agriculture avait franchi allègrement le palier de 5% en moyenne annuelle, ce qui a fait porter le taux de pénétration de 32,7% en 2004 à près de 45% en 2008. Autrement dit, cette croissance était, est encore trop grande consommatrice de biens et services importés. Les comptes extérieurs en prenaient un coup, mais les recettes provenant de la TVA à l'importation explosaient : +3,1% en 2002, +9,8% en 2003, +15,9% en 2004, +17,8% en 2005 pour culminer à +28,9% en 2007. La TVA à l'intérieur suivait le mouvement : +2,8% en 2002, +6,5% en 2003, +24,7% en 2007. Bref, les recettes de la TVA croissaient à un rythme élevé en raison du modèle de croissance du Maroc, fondé sur une demande intérieure satisfaite à plus de 40% par les importations. La suppression progressive de la fiscalité dérogatoire (les exonérations, les taux réduits, etc.) ainsi que l'action de l'administrati-

on y sont sans doute aussi pour quelque chose dans cette progression fulgurante des recettes, mais ceci ne paraît pas constituer le facteur décisif de cette évolution. D'ailleurs, les dépenses fiscales liées à la TVA restent toujours les plus importantes : 14 milliards de DH en 2013, soit 38% de l'ensemble des dépenses fiscales globales, 7,2% des recettes fiscales totales et 1,6% du PIB. Et ça n'a pas tellement changé, en valeur absolue, par rapport à 2009, par exemple, où les dépenses liées à la TVA s'élevaient à 13,8 milliards de DH, l'équivalent de 51,1% des dépenses fiscales totales et de 1,9% du PIB.

Une marge de progression importante pour l'IR

De ce point de vue, la fiscalité dérogatoire représente une ponction lourde sur les ressources publiques ; le tout étant de savoir quelle est la contrepartie en termes de croissance économique, de création d'emplois, de recettes fiscales (bien que l'élasticité entre les deux variables demeure encore faible, en raison notamment de l'importance du secteur informel, mais aussi précisément de cette fiscalité dérogatoire).

Il est significatif à cet égard que cette taxe est surtout supportée par un nombre limité de contribuables (eu égard au potentiel), ce qui s'apparente à une forme de «sanction» pour ceux qui ont choisi d'opérer dans la transparence. Selon un chiffre publié par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son rapport sur le système fiscal marocain publié en 2012, le nombre de contribuables à la TVA s'élevait à 273 377 en 2010, dont 63% étaient des personnes morales. Surtout, le gros des recettes de TVA provient d'un nombre réduit de contribuables, comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu.

La question que l'on peut se poser maintenant est la suivante : Dans la mesure où un changement de modèle de croissance semble s'amorcer, privilégiant plutôt la demande extérieure, est-ce que cette baisse du rythme de croissance des recettes de TVA va longtemps se poursuivre ? Peut-être bien que oui, à moins d'une réforme profonde de cette taxe, débouchant sur une compression drastique des dépenses fiscales et l'institution d'un taux élevé pour les produits de luxe (un retour en fait à la pratique qui a existé au moment de la mise en place de la TVA en 1986).

Mais outre que socialement une réforme d'une telle ampleur paraît difficilement envisageable à court et moyen termes, économiquement aussi elle pourrait s'avérer contre-productive en poussant des pans entiers de l'économie à s'y soustraire. Sous cette hypothèse, on peut s'interroger sur le fait de savoir par quel impôt faudrait-il

Le secteur secondaire, source principale des recettes de TVA

Alors que ce sont les services qui contribuent le plus à la croissance, en matière fiscale c'est le secteur secondaire qui rapporte le plus gros des recettes en matière de TVA : plus de 70% des recettes totales de cette taxe. Les branches qui génèrent le plus de TVA dans le secteur secondaire sont, en premier lieu, les industries manufacturières (plus de 30%), en particulier l'industrie mécanique, métallurgique et électrique, les industries alimentaires et tabacs et les industries du textile et cuir ; en deuxième lieu, le BTP avec 26% des recettes totales de TVA en 2012 ; et en troisième lieu l'énergie

(15,4%), notamment le raffinage de pétrole et les autres produits d'énergie. Le secteur tertiaire lui, bien que pesant plus de 50% du PIB, ne contribue que pour 15,4% aux recettes de la TVA. Les branches les plus...productives sont la poste et les télécommunications, les hôtels et restaurants et les transports. Ceci ne doit pas surprendre pour autant : c'est dans le secteur tertiaire que l'informel prospère le plus. Ici comme ailleurs du reste. Il est significatif à cet égard que la branche commerce et réparation par exemple rapporte moins de 600 millions de DH par an depuis des lustres... ■

alors combler la moins-value fiscale découlant de l'essoufflement de la TVA ? Par l'IS ? Pourquoi pas, puisque le développement des exportations dans le cadre de la nouvelle stratégie suppose que les entreprises se portent bien et que, ce faisant, apportent plus de recettes à l'Etat. Mais, là

encore, la situation est bien connue : 2% des entreprises payent 80% de l'IS, ce qui est évidemment un facteur fortement limitatif pour une plus grande expansion de ce type de recettes. L'IR alors ? Encore faudrait-il, une fois de plus, que l'assiette s'élargisse pour englober l'ensemble des

actifs. Aujourd'hui, plus de 70% des recettes de cet impôt sont payés par les salariés. Il se trouve que le salariat ne représente que 44% de la population active occupée totale, soit 4,8 millions de personnes en 2014. Et ceux qui paient l'IR sont bien évidemment moins nombreux que ces 4,8 mil-

lions, parce qu'il y a qui en sont exonérés. Incontestablement, pour cet impôt il y a une marge de progression importante, sans qu'il y ait besoin d'ailleurs d'alourdir davantage la charge fiscale. Aujourd'hui, l'IR rapporte, bon an mal an, une quarantaine de milliards de DH, à peu près autant que l'IS, soit une moyenne de 4,5% du PIB depuis près d'une dizaine d'années. La lutte contre la sous-déclaration, la multiplication des contrôles (ce que font le fisc et la CNSS d'ailleurs, mais il leur faudrait davantage de moyens) pourraient améliorer le rendement de cet impôt.

Bien sûr, la TVA reste la taxe qui a potentiellement la plus large assiette possible. Mais contrairement à ce qui est souvent affirmé, il n'est pas sûr que le débat soit tout à fait clos sur l'aspect «aveugle» de cette taxe, en particulier dans des contextes, comme celui du Maroc, où la concentration des revenus et des richesses est assez marquée ■ S.A.

LA CHUTE DES RECETTES DE LA TVA SE POURSUIT

Les prévisions de croissance économique revues à la baisse !

Les recettes de la TVA continuent de suivre un trend baissier depuis 2009. Une tendance qui se confirme sur les dix premiers mois de 2014, et qui pèsera sur les objectifs de croissance du gouvernement.

Les recettes de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), principale source des recettes de l'Etat et des collectivités locales, enregistrent un manque à gagner pour le budget de l'Etat depuis cinq ans, de 2009 à 2013 (l'on est passé d'une croissance de 27% en 2007, à une baisse de 10,1% en 2009). Et la tendance ne s'est pas infléchie durant les 10 premiers mois de 2014, selon les statistiques de la Trésorerie générale du Royaume (TGR). En effet, les recettes de cette taxe durant cette période ont baissé de 2,2%, totalisant 43,8 milliards de DH. En cause, une forte baisse des recettes de la TVA intérieure (-9,5%, s'établissant à 16,3 milliards de DH). Une baisse significative pouvant se justifier par le ralentissement de la consommation intérieure. En revanche, il y a eu une hausse modérée de la TVA à l'importation (+2,6%, à 27,5 milliards de DH), ce qui montre que les exportations ne sont pas encore assez fortes pour soutenir la croissance.

LE DÉFI DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Au vu des statistiques, l'exercice 2014 risque de faire un bilan négatif, ce qui pénalisera pour les finances publiques. Car si les recettes de la TVA croissaient à un rythme élevé jusqu'en 2008, c'était parce que le modèle de croissance du Maroc est fondé sur une demande intérieure, elle-même satisfaite à plus de 40% par les importations. Aujourd'hui, ce modèle de croissance doit être impérativement révisé. La question qui se pose aujourd'hui est quel impact cette baisse aura-t-elle sur les objec-

tifs de croissance. De cause à effet, l'impact est négatif. Surtout quand on sait que le solde budgétaire entre les encaissements (des recettes) et les décaissements (des dépenses) du trésor, à fin octobre 2014, est déficitaire de 43,9 milliards de DH. Le déficit budgétaire, lui, peut s'avérer plus élevé que les 43,9 milliards, puisque, en matière de dépenses de compensation, la TGR ne comptabilise que ce qu'elle a dépensé, alors que le ministère des finances tient compte aussi des sommes dues aux distributeurs et non encore décaissées. Le déficit budgétaire, à fin septembre, était de 38,6 milliards. L'objectif du gouvernement de ramener le déficit budgétaire à 4,9% du PIB sera

difficile à réaliser. Et ce ne sont pas là que des analyses prévisionnelles. En vérité, le niveau de croissance économique prévu a été revu à la baisse. Après 4,2%, le ministère des finances table désormais sur une hausse du PIB de 3,5%.

Aussi réaliste que le département des Finances, le Fonds monétaire international (FMI) revoit ses prévisions à la baisse et parle d'un taux de croissance de 3% en

UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE POUVANT SE JUSTIFIER PAR LE RALENTISSEMENT DE LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

2014, après avoir prédit, en deux temps, 4% puis 3,5%. Ce qui nous rapproche des estimations, virulemment contestées par le gouvernement, du Haut Commissariat au Plan (HCP), publiées en juin dernier (2,5%) ■

MAROUANE KARBBAJ



© Photo: UK

رقم

165

مليارا

سجلت الموارد العادية للخزينة العامة للمملكة مع نهاية أكتوبر ارتفاعا بنسبة 1.4 في المائة، لتنتقل بذلك من 162.9 مليار درهم مع نهاية أكتوبر من السنة الماضية، إلى 165.2 مليار درهم مع نهاية أكتوبر من السنة الماضية. ويعود هذا الارتفاع وفق معطيات الخزينة العامة، إلى الارتفاع المسجل على مستوى الضرائب المباشرة والتي عرفت نموا بنسبة 3 في المائة، والرسوم الجمركية التي ارتفعت هي الأخرى بنسبة 3 في المائة، وكذا ارتفاع الضرائب غير المباشرة بنسبة 0.4 في المائة، ورسوم التسجيل والتنبر بنسبة 24.8 في المائة. في مقابل ذلك سجلت المداخل غير الجبائية انخفاضا بنسبة بلغت 12.9 في المائة.